



## Définitions :

Le « *Client* » est tout participant ou employeur du participant.  
La « *Prestation* » est toute formation, mission de conseil ou audit proposée et réalisée par SEEFORM.  
« SEEFORM » est une marque déposée appartenant à la SASU SEEFORM.

## Article I – Application des conditions générale de vente – Opposabilité des conditions générales de vente

Toute commande implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans aucune réserve par le *Client* des présentes conditions générales de vente, qui font partie intégrante du contrat.  
Les conditions générales de vente prévalent sur toutes conditions d'achat générales ou particulières et/ou sur toutes dispositions imprimées ou manuscrites incluses dans les différents documents commerciaux du *Client* (bons de commande, lettres, courriels, etc.).  
Toute disposition contraire stipulée par le *Client* dans un quelconque document est inopposable, sauf acceptation formelle et écrite de SEEFORM.  
Les présentes conditions générales de ventes pourront faire l'objet de modifications périodiques qui s'appliqueront de plein droit à toute commande postérieure à la date de modification. Pour les contrats en cours, toute modification acceptée des présentes conditions générales de vente devra viser expressément le paragraphe à modifier, le reste des conditions générales demeurant valable et inchangé.  
Le fait pour SEEFORM de ne pas se prévaloir, en quelque occasion et pour quelque raison que ce soit, de l'une ou plusieurs dispositions incluses dans les présentes conditions générales de vente, ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.  
La nullité ou l'inopposabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales de vente n'affectera pas la validité et la force exécutoire des autres clauses.

## Article II – Durée et validité de la proposition

Les *Prestations* proposées par SEEFORM ont une durée de validité limitée. La date de fin de validité des prestations proposées figure sur les documents édités par SEEFORM.  
Pour les *Prestations* proposées hors catalogue, et sauf stipulation écrite contraire, la durée de validité des propositions est de 15 jours à compter de la date indiquée sur le devis/lettre de mission/convention de formation.

## Article III – Documents contractuels

L'ordre de mission fait par SEEFORM, est constitutif d'un bon de commande dès lors qu'il est retourné complété et signé à SEEFORM.  
Tout bon de commande est suivi de l'envoi par SEEFORM de la convention de formation et du programme du stage de la *Prestation* choisie.

## Article IV – Prix – Frais – Facturation – Conditions de règlement – Pénalités

Les tarifs des *Prestations* sont indiqués hors taxes et hors frais, et doivent être majorés du taux de la TVA applicable au jour de la confirmation de commande.  
Sauf conditions particulières expressément convenues avec le *Client*, les prix comprennent les supports et/ou documents pédagogiques remis au cours de la réalisation de la *Prestation* ou envoyés par la suite.  
Le *Client* accepte expressément de rembourser au Prestataire les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration qu'il aura engagés pour l'organisation et la réalisation des *Prestations*, à prix coûtant. Pour les déplacements en voiture, les frais seront calculés sur la base du kilomètre fiscal d'une voiture 7CV (0,601 €/km, tarif du barème kilométrique 2021)  
Sauf conditions particulières expressément convenues par écrit avec le *Client*, le règlement s'effectue dès l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque ou par virement bancaire, à l'ordre de la SASU SEEFORM et au plus tard, six semaines avant la date pour les interventions en entreprise. Le solde et le défraiement étant à régler sous quinze jours à compter de la date d'envoi de la facture.  
La demande de prise en charge auprès d'un tiers payeur est à la charge exclusive du *Client*.  
Tout retard de paiement à l'échéance convenue produira et rendra exigibles des pénalités de retard le jour suivant la date de règlement. Sauf disposition contraire qui ne peut fixer un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.  
L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €, est due de plein droit par tout *Client* en situation de retard de paiement. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, SEEFORM se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification.

## Article V – Modifications – reports – annulation

5.1. Modifications  
Les remplacements de participants aux formations dispensées par SEEFORM sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant.  
Les dates de formation mentionnées sur les documents promotionnels ne sont données qu'à titre indicatif. SEEFORM se réserve la possibilité de reporter la date, ou de remplacer le lieu, ou le formateur, ou d'interchanger l'ordre des

formations dans le cadre des packages souscrits par le *Client*, à charge pour lui d'en informer le *Client* dans les meilleurs délais.

En cas de modification de la thématique de la formation, hors package, le *Client* aura la possibilité d'annuler la commande de la *Prestation*, dans les huit jours à partir du moment où l'information de modification sera portée à sa connaissance par e-mail. Si le *Client* n'a pas exprimé son souhait par retour d'e-mail dans le délai imparti, il est censé avoir accepté la modification. Dans le cas contraire, le montant afférent à la *Prestation* modifiée pourra lui être remboursé.

En cas d'impossibilité de déplacement (pandémie, grève, conditions météo...) la formation sera assurée par visioconférence sans ouvrir droit à une réduction de prix.

### 5.2. Annulations

- Annulations à l'initiative du *Client*  
En cas d'annulation par le *Client*, 50% du montant de la *Prestation* seront retenus à titre d'indemnité forfaitaire. En cas d'annulation entre J-60 et le jour prévu pour la *Prestation*, la totalité du montant de la *Prestation* sera due, quel qu'en soit le motif.

Le *Client* est informé et accepte expressément qu'en cas d'annulation, d'absence de participant ou en cas de non-réalisation de la *Prestation*, pour quelque raison que ce soit, les aides ne pourront lui être versées, sans que cela puisse être reproché à SEEFORM.

- Annulation à l'initiative de SEEFORM

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant, SEEFORM se réserve le droit d'annuler la formation, sous réserve toutefois d'en avertir les participants, au plus tard deux semaines à l'avance et de procéder au remboursement de la totalité des frais d'inscription versés.

En tout état de cause, que l'annulation émane du *Client* ou de SEEFORM, les autres frais engagés (déplacement, hébergement...) par SEEFORM resteront à la charge du *Client* et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande de quelque indemnité que ce soit.

## Article VI – Cessation du contrat de travail du stagiaire collaborateur

Dans le cadre de la *Prestation*, le *Client* est seul et unique responsable du recrutement de ses stagiaires collaborateurs. En aucun cas, la responsabilité de SEEFORM ne pourra être engagée en cas d'abandon d'un stagiaire durant la formation ou de cessation du contrat de travail du stagiaire collaborateur à la suite de la formation quel qu'en soit le motif (licenciement, démission...).  
Le *Client* devra s'acquitter de l'entièreté de la valeur de la mission et ce qu'elle que soit la raison de l'arrêt.

## Article VII – Assurances – responsabilités

Le *Client* s'engage à souscrire une assurance couvrant les dommages matériels, immatériels, corporels, directs, indirects dont il pourrait être la cause, par lui ou par ses préposés, à SEEFORM ou à un tiers, pendant toute la durée de la *Prestation*. Il s'engage à fournir une attestation d'assurance en ce sens à la première demande.

## Article VIII – Propriété intellectuelle

Les marques, nom de domaine, site Internet, de même que les supports et documents pédagogiques remis lors des *Prestations* sont la propriété exclusive de SEEFORM.

A ce titre, le *Client* s'interdit à quelque titre que ce soit, et de quelque moyen que ce soit, de reproduire, commercialiser, modifier, diffuser, directement ou indirectement, tout ou partie des marques, nom de domaine, site Internet, supports et documents pédagogiques. SEEFORM se réserve le droit de faire cesser toute violation de ses droits en justice, et de demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice y afférent.

## Article IX – Attribution de juridiction

L'ensemble des présentes conditions générales de vente est soumis à la loi française.

Sera seul et exclusivement compétent, en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la *Prestation*, le Tribunal de Commerce de Montpellier, le *Client* renonçant expressément et complètement à toute autre compétence. Cette clause s'applique également en cas de référé, d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiements.

## Article X – Données Personnelles

Les données personnelles, communiquées à SEEFORM par ses clients ou collectées sur le site internet et lors de formations de SEEFORM, ont pour objectif de répondre aux attentes des *Clients* et d'assurer le bon traitement des commandes, la gestion des relations commerciales, l'amélioration de la qualité des services. Le *Client* consent à l'utilisation de ces données par SEEFORM et/ou par des partenaires ou des tiers agissant pour son compte.  
Le *Client* autorise SEEFORM à utiliser l'existence de la réalisation de la *Prestation* comme référence professionnelle, sans toutefois divulguer les informations, documents et études considérés comme confidentiels au titre du présent contrat. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le *Client* dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles qui le concernent qu'il peut exercer en écrivant à SEEFORM – 385 avenue des Baronnes – 34730 Prades Le Lez.

Les présentes CGV sont en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

A ....., le .....

Signature et Cachet du *Client*

Signature et Cachet du *Prestataire*

Faire précéder les signatures de « *Lu et approuvé. Bon pour accord* »